

Pierre et Paul. Quiconque dira que, dans la formule de profession du Troisième Ordre, on ne devrait pas prononcer ces paroles : *je promets d'observer les commandements de Dieu* . . . parce qu'elles sont inutiles et vaines, sera frappé du même anathème. Quiconque, sans contredire, sans désapprouver le Troisième Ordre, ose néanmoins *empêcher* ou *détourner* quelqu'un d'y entrer, *commet une faute grave* . . . Parce qu'il empêche un grand bien et met obstacle au profit spirituel d'une âme. »

Il nous reste, N. T. C. F., à vous exhorter vivement à ne pas négliger de procurer les grands moyens de paix, de sanctification et de salut, que vous offre le Tiers-Ordre de la Pénitence. Le séjour désormais permanent au milieu de nous des Pères du Premier Ordre, va vous donner pour cela une facilité, et sans doute aussi un attrait, que vous n'aviez pas auparavant. Leurs exemples de vertu, leurs ferventes prières, leurs prédications pleines de l'amour de Dieu, leur ministère si consolant et si fécond, quoi de plus propre à nous inspirer un grand désir de faire partie de cette famille bénie de saint François dont les privilèges sont si admirables dans l'Eglise, et qui, à n'en pas douter, jouit dans le ciel d'un rang à part ?

Nous souhaitons ardemment que le nombre des Tertiaires, déjà considérable dans Notre diocèse, s'accroisse de beaucoup ; que chaque paroisse ait une ou plusieurs Fraternités régulièrement organisées ; que tous ces disciples de saint François soient pénétrés de son esprit, et qu'ils s'appliquent sérieusement à l'imitation de ses vertus ; qu'enfin les mérites et les fruits précieux de la pauvreté volontaire soient le partage de tous, et que le bien général soit par là efficacement promu et assuré.

Ce qui Nous donne un espoir particulier qu'il en sera ainsi, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes qui nous sont confiées, c'est que l'établissement du couvent des Franciscains dans Notre ville, coïncide avec le cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge. Il semble qu'en cette année jubilaire, l'Auguste Reine du ciel soit disposée à déverser des grâces de choix sur la grande famille du Patriarche d'Assise, attendu que cette famille s'est toujours signalée par un zèle particulier pour la défense du plus beau de ses privilèges. Avant la définition du dogme, la thèse de l'Immaculée-Conception n'était-elle pas, en effet, ce qu'on appelait l'*opinion franciscaine* ? Les plus célèbres docteurs de l'Ordre ne considéraient-ils pas leur vie et leurs travaux comme la

propriété de
Scot, qui a
tion qu'il en
et sa gloire,
croyance à
d'Oxford et
confiance
d'une grand
milieu de no
des ramifica
extrémités

Sera Not
toutes les é
dans les co
réception.

Donné au
seing, le sce
quinzième j



BX
martyr fran